

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 2 juin 2009 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest)

NOR : DEVA0913218S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Ouest,
Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;
Vu l'arrêté du 31 décembre 2008 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », notamment son article 2 ;
Vu la décision du 12 janvier 2009 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest ;
Vu l'arrêté du 23 décembre 2008 portant nomination de M. Yves GARRIGUES en qualité de directeur de la sécurité de l'aviation civile Ouest,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes relevant des attributions d'ordonnateur secondaire délégué du directeur de la sécurité de l'aviation civile à M. Didier CRABETT, conseiller d'administration de l'aviation civile, chef du département « gestion des ressources » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest.

Article 2

La décision du 28 janvier 2009 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest) est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement et de l'aménagement du territoire.

Fait à Guipavas, le 2 juin 2009.

*Le directeur de la sécurité
de l'aviation civile Ouest,
Y. GARRIGUES*